



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question au Gouvernement n° 2969

Texte de la question

M. le président. Pour le groupe RPR, la parole est à M. Jean-Claude Thomas.

M. Jean-Claude Thomas. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, ma question concerne l'hypothétique nouvel aéroport international du Bassin parisien.

Vous avez lancé, il y a six mois, par le biais d'une DUCSAI, un débat public sur la localisation de cet aéroport, et, depuis trois ou quatre semaines ont été engagées par la DGAC, des études supplémentaires sur l'opportunité de cet aéroport.

Ma première question concerne la méthode : ne pensez-vous pas qu'il aurait été plus judicieux de commencer par ces études, de façon à savoir si un nouvel aéroport est véritablement nécessaire, avant de lancer le débat sur sa localisation ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ensuite, avez-vous les résultats de ces études, et pouvez-vous informer la représentation nationale de votre décision de confirmer ou non la réalisation de cette nouvelle plate-forme ?

Vous avez souhaité vous appuyer sur les conclusions du débat public. Pensez-vous qu'il soit envisageable pour le Gouvernement de retenir un site auquel les populations, les élus départementaux, régionaux et nationaux sont unanimement opposés ?

M. Maxime Gremetz. Non !

M. Jean-Claude Thomas. Les trois sites de Bazencourt, des Grandes-Loges et de Juvencourt font l'unanimité contre eux.

M. Maxime Gremetz. Ne parlez pas pour la France entière !

M. Jean-Claude Thomas. Enfin, du fait de l'incertitude des besoins dans les vingt ou vingt-cinq ans, de la concurrence du TGV, de l'utilisation future d'avions gros porteurs, ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux, pour éviter le gaspillage de dizaines de milliards de francs, que les plates-formes existantes soient mieux utilisées ? Je pense à Vatry, dans la Marne, qui peut, dès demain, accueillir du fret.

Monsieur le ministre, quand comptez-vous annoncer votre décision, et pouvez-vous en réserver la primeur à notre assemblée ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, je précise d'abord, pour la clarté de l'information, qu'il faut distinguer les travaux de la commission du débat public et la contre-expertise demandée par des associations sur l'opportunité de réaliser cette troisième plate-forme.

M. Francis Delattre. Vous avez pris des engagements !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Des associations l'ont demandée et nous avons financé cette contre-expertise qui a été réalisée par un consultant anglais. D'après ce que j'ai lu, elle confirme que, comme cela a été suggéré et pris en compte dans le cadre des schémas collectifs proposés par le Gouvernement, il faudra accueillir dans les vingt années à venir plusieurs dizaines de millions de passagers supplémentaires sur le territoire national. Elle évoque même un doublement des besoins du grand bassin parisien, ce qui porterait le nombre de passagers de 70 millions à 140 millions.

Le débat est ouvert sur la nécessité d'installer une troisième plate-forme alors qu'existent déjà Roissy et Orly. Certains, dans cette assemblée, ont déjà évoqué cette question. C'est un point de vue.

M. Francis Delattre. Vous avez signé !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Certains peuvent en effet estimer qu'il serait préférable de lever le couvre-feu à Orly ou de doubler les possibilités à Roissy. Mais ce n'est pas l'avis de tout le monde ; ce n'est d'ailleurs pas mon avis ni celui du Gouvernement. Je pense qu'une troisième plate-forme sera nécessaire...

M. Francis Delattre. Oui !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. ... et qu'il faudra la réaliser avec le souci prioritaire de l'environnement, non seulement de cette troisième plate-forme, mais aussi de Roissy et d'Orly.

M. Bernard Pons et M. Georges Tron. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. J'estime que cette troisième plate-forme doit être conçue dans cet esprit. Nous attendons que la commission nationale du débat public rende son rapport, en particulier en ce qui concerne la localisation.

M. Yves Fromion. En Eure-et-Loir, chez Mme Aubert !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Puisque vous avez parlé de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre, monsieur le député, je vous informe également qu'une enquête d'opinion a été menée dans tous les départements concernés. Or les résultats ne sont pas les mêmes lorsqu'on consulte l'ensemble des habitants de ces départements lorsqu'on se limite aux riverains. En l'occurrence, l'ensemble des habitants sont à plus de 60 % favorables à une troisième plate-forme.

Nous tiendrons donc compte des contraintes environnementales mais aussi de la nécessité d'accueillir de nouveaux passagers. Nous ne ferons de l'hypertrophie ni à Roissy ni à Orly ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. Georges Tron. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Thomas](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2969

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2001, page 5741

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 octobre 2001